

**DATE DE CONVOCATION**

**20.11.2019**

**DATE D’AFFICHAGE**

**05.12.2019**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En Exercice	29
Présents	26
Votants	29

**N° 76/2019**

**OBJET :**

**1) FINANCES**

1-2 Tarifs communaux 2020

**Comptabilité principale**

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

L'an deux mille dix-neuf  
Le vingt-huit novembre

à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Daniel **MOYSAN**, Maire de la Commune,

Etaient Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Virginie Lavie avec procuration à Gérard Loreau
- Sarah Régnier avec procuration à Daniel Moysan
- Olivier Marquer avec procuration à Jean-Marie Béroldy

Formant la majorité des membres en exercice.

Virginie Guichaoua a été élue secrétaire de séance.

**Présent** : Yves Sallou, trésorier

**Assistaient également à la séance** :

Pascal Gérelli, Directeur général des services – Brigitte Tertu, Responsable des Finances  
- Marina Ely, assistante de direction – Laureen Hascoët, chargée de communication

Il y a lieu, comme à chaque fin d'année, de procéder au vote des tarifs communaux des divers budgets applicables l'année suivante.

Les propositions de tarifs 2020 de la comptabilité principale figurent dans les documents joints en annexe.

Il est précisé que la Commission Finances s'est réunie le 6 novembre 2019 et a émis un avis favorable à l'unanimité sur les tarifs proposés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour et 2 abstentions (Chantal Sévellec, Nadine Quentin Gautier),

- approuve l'ensemble des tarifs 2020 de la comptabilité principale,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme  
A Crozon, le 3 décembre 2019

**Le Maire,**

**Daniel MOYSAN**

  


<b>I -SERVICES A LA POPULATION</b>	
<b>CIMETIERE</b>	<b>page</b>
POMPES FUNEBRES MUNICIPALES :	1
CONCESSIONS :	1
COLOMBARIUM	1
SEPULTURES FUNERAIRES :	1
<b>PHOTOCOPIES</b>	<b>1</b>
<b>LOCATION PETITE SONO COMMUNALE :</b>	<b>1</b>
<b>LOCATION SALLES MUNICIPALES</b>	
Associations	1-2
USAGE COMMERCIAL :	2
USAGE PRIVE	2
LOCATION DE SALLES POUR LES SEMINAIRES	2
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	
ALSH	2
GARDERIE PERI-SCOLAIRE	2
RESTAURATION SCOLAIRE	2
<b>CULTURE</b>	
Animation patrimoine	2-3
<b>II -MOYENS GENERAUX</b>	
Marché	3
PETITS MARCHES : (Journaliers) CROZON,TAL-AR-GROAS, SAINT HERNOT	3
Autres usages : ml./jour	3
Etalage occasionnel le M2 /jour	3
Manège ou similaire :	3
Caravanes d'habitation à l'occasion fêtes foraines ou autres :	3
CIRQUES : Capacité déclarée sous chapiteau	3
EMPLACEMENTS DE TAXIS : PAR PLACE/AN	3
PARTICIPATION POUR NON REALISATION DE PLACE DE STATIONNEMENT :	3
CAMPING-CAR	3
MARCHES NOCTURNES	3
TOILETTES PUBLIQUES	3
<b>TERRASSES</b>	
CROZON : Prix au m <sup>2</sup> annuel	3
MORGAT : Prix au m <sup>2</sup> annuel	4
Saint Hernot, Le Fret-, Tal-Ar-Groas -: Prix au m <sup>2</sup> annuel	4
<b>MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL</b>	
Catégorie	4
<b>III -SERVICES TECHNIQUES</b>	
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC JOURNALIER	4
PRESTATIONS TECHNIQUES	4
LOCATION DE MATERIEL POUR LES ETS PUBLICS tarifs horaires :	4
LOCATION DE CHALETS	4
LOCATION SANITAIRE	4-5
ASSOCIATIONS	5

# TARIFS 2020 (arrondis aux centimes d'euros près)

## I -SERVICES A LA POPULATION

### CIMETIERE (arrondi à l'euro)

#### POMPES FUNEBRES

##### MUNICIPALES :

Percevements de fosse indexés sur le tarif horaire d'un ouvrier de catégorie C au prorata du temps passé

Percement fosse simple + Comblement forfaitisé à 11 heures	446,60
Percement fosse double + Comblement forfaitisé à 13 heures	527,80
Percement fosse triple + Comblement forfaitisé à 15 heures	609,00
Percement fosse enfant + Comblement	101,00
Transfert de corps	55,00
Exhumation	390,00
Ouverture de caveau + Fermeture	144,00
Mise en reliques	101,00
Caveau provisoire :	
- 60 premiers jours (par jour)	1,60
- au-delà (par jour)	3,20
- droit d'entrée	21,00
- droit de sortie	21,00

#### CONCESSIONS :

1 emplacement simple (durée 15 ans) :	154,00
1 emplacements double (durée 15 ans) :	308,00
½ emplacement (durée 15 ans) :	76,00

#### COLOMBARIUM

Alvéole durée 15 ans:	386,00
-----------------------	--------

#### SEPULTURES FUNERAIRES :

1 emplacement 15 ans	154,00
----------------------	--------

### PHOTOCOPIES

Reproduction dossier administratifs	
. Recto A4	0,20
. Recto A3	0,40
. Recto-Verso A 4	0,40
. Recto-Verso A 3	0,80
Photocopies administratives uniquement Actes d'état civils gratuité Associations communales	
Gratuité jusqu'à 500 exemplaires au-delà :	
. Recto A4 :	0,30
. Recto A3 :	0,60
. Recto-Verso A 4 :	0,50
. Recto-Verso A 3 :	1,00

### LOCATION PETITE SONO COMMUNALE :

La soirée	34,30
La journée	68,50
Caution	250,00

### LOCATION SALLES MUNICIPALES

<b>Gratuit pour les associations crozonnaises</b>	
<b>Associations hors commune</b>	
Une caution destinée à garantir le maintien en bon état des installations sera exigée	101,30
<i>Salle polyvalente rue Nominoë</i>	
Par heure de jour :	15,20
Par heure de nuit à partir de 20 H :	19,20
Par jour de 7 H 30 à 20 H :	92,50
<i>Salles de Tal-Ar-Groas -Maison du temps libre</i>	
la journée :	149,30
la soirée :	74,50
<i>Salle du Fret</i>	
la journée :	74,70
la soirée :	37,30

<b>Salle de Saint-Hernot</b>	
la journée :	63,30
la soirée :	31,10
<b>USAGE COMMERCIAL :</b>	
Une Caution destinée à garantir le maintien en bon état des installations	615,50
<b>Salles Maison pour Tous de Tal-Ar-Groas -Maison du temps libre Crozon</b>	
la journée :	314,00
la soirée :	157,00
<b>Salle du Fret</b>	
la journée :	157,00
la soirée :	78,60
<b>Salle de Saint-Hernot</b>	
la journée :	125,60
la soirée :	62,70
<b>Salle rue NOMINOË</b>	
La journée	532,50
<b>USAGE PRIVE</b>	
Une caution destinée à garantir le maintien en bon état les installations sera exigée	585,50
<b>Salles de Tal-Ar-Groas</b>	
la journée + soirée :	230,00
<b>Salle Maison du temps libre Crozon (en cas d'occupation de la salle de Tal-Ar-Groas par l'ALSH)</b>	
la journée + soirée :	230,00
<b>POINT-ACCUEIL-PLAISANCE LE FRET :</b>	
la nuit, douche comprise, par personne.	7,80
la douche	2,20
<b>LOCATION DE SALLES POUR LES SEMINAIRES</b>	
caution	947,00
Cinéma salle réunion la journée	241,40
Cinéma salle réunion la demi- journée	225,20

## ENFANCE - JEUNESSE

### ALSH

Tranche de Quotient familial	Prix à la journée	prix à la journée sans repas	prix 1/2 journée avec repas	prix 1/2 journée sans repas
QF< 630€	6 €	4 €	5,10 €	2,90 €
631<QF<840	8 €	6 €	6,40 €	3,80 €
841<QF<1050	10 €	8 €	8 €	4,70 €
1051<QF<1680	12 €	10 €	9,60 €	5,60 €
1681<QF	15 €	13 €	12 €	7 €

### GARDERIE ALSH

Le matin - 1 <sup>iere</sup> demi heure avec gouter	0,90
- demi- heurs suivantes	0,70
le soir	0,70

### GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Le matin : - 1/2 H	0,70
Le soir : - 1 <sup>iere</sup> demi-heure avec goûter.	0,90
- Demi-heures suivantes	0,70
Goûter soutien scolaire	0,20

### RESTAURATION SCOLAIRE

Enfants	3,10
Prestation cantine	1,89
Adulte	4,64

TOUS SERVICES (ALSH, Garderies, Restauration)

<b>Pénalités de retard ou défaut</b>	10,00
--------------------------------------	-------

## CULTURE

### Animation patrimoine

Animation scolaire : hors commune	50,50
l'heure	151,40
la demi-journée	

la journée	303,00
<b>Animation pour adultes :</b>	
l'heure	59,15
la demi-journée	176,00
la journée	352,00

## II - MOYENS GENERAUX

### DROITS DE PLACE

Droits de place (calculés en fonction de toute la surface de vente par étalage et auvent ou délimités par piquets

#### Marché Bimensuel

Abonnement semestriel (paiement semestriel) pour occupants à place fixe : ml./jour	0,85
Utilisation de place fixe annuelle : ml/jour	1,15
<b>Electricité :</b>	
- Consommation < 0,5 KW/jour :	1,40
- Consommation entre 0,5 KW et 3 KW/jour :	2,60
- Consommation > 3 KW/jour :	4,00
Droit par véhicule ne servant pas d'éventaire/jour	0,60
Emplacement supérieur à 14 ml la journée/jour	32,90

#### PETITS MARCHES : (Journaliers) CROZON, TAL-AR-GROAS, SAINT HERNOT, MORGAT, LE FRET

Jusqu'à 2 m linéaire/jour	1,50
De 2 m linéaire à 5 m linéaire/jour	2,75
De 5 m linéaire à 10 m linéaire/jour	3,70
De 10 m linéaire à 15 m linéaire/jour	4,70
+ de 15 m linéaire / jour	11,50
Droit par jour pour tout branchement sur une borne électrique d'un véhicule ou remorque	2,30
<b>Autres usages : ml./jour</b>	
	1,20
<b>Etalage occasionnel le M2 /jour</b>	
	1,20

#### Manège ou similaire :

Le m <sup>2</sup> jusqu'à une superficie de 100 m <sup>2</sup> /jour	0,25
Le m <sup>2</sup> au-delà de 100 m <sup>2</sup> /jour	0,20

#### Caravanes d'habitation à l'occasion fêtes foraines ou autres :

jour/caravane : sans fourniture d'eau et d'électricité	1,40
jour/caravane : avec fourniture d'eau	2,00
jour/caravane : avec fourniture d'eau et d'électricité.	2,70

#### CIRQUES : Capacité déclarée sous chapiteau

Grands cirques : > à 300	905,60
Cirques moyens : 150 à 299	359,00
Petits cirques ambulants : <149	91,30
Caution pour dégradation de biens	397,90

#### EMPLACEMENTS DE TAXIS : PAR PLACE/AN

	71,50
--	-------

#### CAMPING-CAR

Bornes	2,60
Aire de stationnement campingcars	4,95
Bornes Ordures Ménagères	0,50

#### MARCHES NOCTURNES

par emplacement et par soirée	25,00
-------------------------------	-------

#### TOILETTES PUBLIQUES

	0,20
--	------

### TERRASSES

#### CROZON : Prix au m<sup>2</sup> annuel

Terrasse aménagée couverte	72,75
Terrasse aménagée, non couverte	65,00
Terrasse non aménagée, non couverte	36,00
Etalage non aménagé, non couvert devant un commerce	23,80
Etalage aménagé, non couvert devant un commerce	35,20

<b>MORGAT : Prix au m<sup>2</sup> annuel</b>	
Terrasse aménagée couverte	72,75
Terrasse aménagée, non couverte	65,00
Terrasse non aménagée non couverte	36,00
Etalage non aménagé, non couvert devant un commerce	23,80
Etalage aménagé, non couvert devant un commerce	35,20
<b>Saint Hernot, Le Fret-, Tal-Ar-Groas -: Prix au m<sup>2</sup> annuel</b>	
Terrasse aménagée, couverte	45,90
Terrasse aménagée, non couverte	28,70
Terrasse non aménagée, non couverte	23,80
<b>MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL</b>	
Catégorie	
A : Tarif horaire	47,10
B : Tarif horaire	43,80
C : Tarif horaire	40,60
Informaticien	47,00
Caution pour affichage non autorisé ou non enlèvement d'affichage	170,00

<b>III -SERVICES TECHNIQUES</b>	
<b>OCCUPATION DOMAINE PUBLIC JOURNALIER</b>	
Pour travaux (exception faite pour les associations humanitaires ou caritatives)	
1)-Partie fixe due pour ouverture de dossier	6,95
2)-Echafaudage par ml	0,35
3)- Utilisation engins de chantier ou mobilhomes établis ou se développant sur la voie publique par ml	1,65
4)- Droit de stationnement d'une benne à gravats par ml	0,35
5)- Dépôts de matériaux ou de matériels par m <sup>2</sup>	0,35
6)- Installation de palissade jointive en matériaux durables, régulièrement entretenue par ml d'emprise	0,55
7)-Pénalité pour occupation du domaine public sans autorisation (permission de voirie) par ml <sup>2</sup> en sus des tarifs précédents :	
- Le premier jour	0,55
- le deuxième jour	1,30
- le troisième jour et chaque jour suivant	2,50
<b>PRESTATION TECHNIQUE</b>	
Regard E.P., l'unité :	54,50
Participation pose de caniveaux, le mètre linéaire :	47,80
Pose de buses CR8 ♦ 160 par mètre linéaire :	17,00
Pose de buses CR8 ♦ 200 par mètre linéaire :	34,00
Pose de buses CR8 ♦ 250 par mètre linéaire :	35,00
Pose de buses CR8 ♦ 315 par mètre linéaire :	54,10
<b>LOCATION DE MATERIEL POUR LES ETS PUBLICS tarifs horaires :</b>	
<b>Avec chauffeur</b>	
Location Elagueuse :	99,90
Location d'un camion à benne voirie :	76,65
Location d'un camion avec plateau :	80,45
Location d'un camion avec grue :	75,35
Location d'un tracto-pelle :	63,65
Location camion-nacelle	84,95
Location tracteur avec remorque :	74,00
Location balayeuse :	72,20
Location compacteuse :	72,20
Location hydrocureuse :	54,70
Location minipelle :	55,20
<b>Sans chauffeur</b>	
Mise à disposition d'un fourgon	39,65
Location benne mobile/jour	5,80
<b>LOCATION CHALET</b>	
<b>Usage commercial</b>	
Location de chalet: le chalet/ jour	21,20
<b>Associations</b>	
Location de chalet: le chalet/ jour	10,60
<b>LOCATION SANITAIRES</b>	

Location Bloc Sanitaires / Mois	600,00
Location Cuve / Mois	330,00
<b>ASSOCIATIONS</b>	
<b>Matériel divers</b>	
<i>Associations communales sans intéressement de personne :gratuit</i>	
<b>Caution prêt véhicule</b>	510,00
<b>Associations hors commune</b>	
Podium 32 m <sup>2</sup> indépendants avec bâche :	160,10
Podium 32 m <sup>2</sup> indépendants sans bâche :	79,95
16 m <sup>2</sup> podium simple :	6,10
Par 16 m <sup>2</sup> supplémentaires :	27,40
Par barrière et par jour :	0,40
Podium mobile 80 m <sup>2</sup> y compris transport, montage, démontage	557,45
Chaise par jour :	0,30
Panneau expo par jour :	7,10
Grille d'exposition par jour :	4,20
Banc par jour	1,60
Table pliante par jour 2,20 x 0,80	4,00
Coffret électrique par jour	24,90
Panneaux signalisation par panneau par jour	6,90